



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente du mois de mai, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ et Christian LAMANE Adjoint, Mmes et MM Maritchu ERRAMOUSPE, Paula SANTOS, Gilles LARQUE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Gaëlle PINSOLLE, Jean-Baptiste MONLAU, Florence MESPLES DIT PEBOSQ et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Elisabeth LAPEYRE, M. Christophe LAYAA-LAULHÉ et M. Pierre MOUREU.

Madame Nathalie MALÉ a été élue secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 23 mai 2022 et affichage des délibérations le 1^{er} juin 2022

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 19 h 00.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Amendes de police : chemin piétonnier RD 32
- RD32 – Carrefour « Barraqué »
- Programme voirie 2022
- Éclairage rue des écoles
- Station d'épuration
- Cantine communale
- Subvention club de tennis
- Réforme de la publicité des actes
- Achat WISC-psychologue scolaire
- Décision modificative n°2- sortie de l'inventaire

Madame le Maire propose le retrait à l'ordre du jour de l'éclairage rue des écoles. Le Conseil valide cette proposition.

Amendes de police : chemin piétonnier RD 32

Un dossier « amendes de police » sera déposé pour le chemin piétonnier de RD 32, dès que le chiffrage définitif sera établi.

RD 32-carrefour BARRAQUE

Le Conseil décide, en phase test, l'installation d'un coussin berlinois dans le sens Arzacq-Mazerolles, la création d'une écluse dans le sens Mazerolles-Arzacq et enfin, l'avancement du stop de la route du Lac.

Pour ce faire, la limite d'entrée d'agglomération de la RD32 doit-être déplacée.

Un arrêté sera pris en ce sens.

Programme voirie 2022

La commission voirie s'est réunie le samedi 21 juin.

Sont retenus au programme 2022 :

Tranche ferme

- Route du Tauziet,
- Impasse de Cambot,
- Chemin de St Pierre
- Chemin de la Ribère

Tranche optionnelle

- Route de Momas

Des devis seront demandés aux entreprises LAPEDAGNE TP, SOGEBE TP et REY BETBEDER.

Station d'épuration

Les travaux vont commencer cette semaine. Coût global de l'opération 286 605.00 €.La participation communale sera de 29 %.

Cantine communale

Les plans de la future cantine communale ont été validés par les services vétérinaires (DDPP).
Les travaux devraient commencer début juillet.

Subvention club de tennis

N°30052022_01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association "Tennis Club de Mazerolles" pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 709 € à l'association "Tennis Club de Mazerolles".

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

12 votes pour.

Réforme de la publicité des actes

N°30052022_02

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Mazerolles afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel:

Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

12 votes pour.

Achat WISC-psychologue scolaire

N°30052022_03

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la psychologue scolaire, nommée au RASED d'ARZACQ, a besoin, afin d'optimiser son travail, d'une mallette de tests psychologiques (WISC 5).

Le coût de cette mallette est de 1 958.34 €.

La commune d'Arzacq propose une participation de 2.78 € par enfant, sur la base des enfants scolarisés dans chaque école.

Pour la commune de Mazerolles, cela représente un coût de 556 €.

Cette dépense sera intégrée dans le calcul des frais de fonctionnement, en fin d'année.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de participer à l'achat du WISC, à hauteur de 556 €.

12 votes pour.

Décision modificative n°2- sortie de l'inventaire

N°30052022_04

Madame le Maire informe le Conseil que diverses écritures comptables de régularisation doivent être prises.

Le Conseil valide ces modifications.

12 votes pour.

Questions diverses :

- Tours de garde élections législatives

Les tours de garde, des élections législatives, ont été arrêtés.

- Ateliers jeunes

Les ateliers jeunes auront lieu du 18 au 22 juillet.

Ont été retenus :

- Nathan DURANCET
- Ambre BORDEDEBAT
- Ethan ARCHIN
- Noélie GRIBOUVA
- Lucas WEBER
- Morgane SILVA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 9 juin 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 8 juin 2022

Sceau de la mairie

Le Maire,

Isabelle PÉGUILHÉ



N°	Objet
30052022_01	Subvention club de tennis
30052022_02	Réforme de la publicité des actes
30052022_03	Achat WISC-psychologue scolaire
30052022_04	Décision modificative n°2

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
Isabelle PÉGUILHÉ		Gaëlle PINSOLLE	
Christian PÉGUILHÉ		Paula SANTOS	

Nathalie MALÉ		Jean-Baptiste MONLAU	
Christian LAMANE		Gilles LARQUE	
Elisabeth LAPEYRE	ABSENTE	Pierre MOUREU	ABSENT
Maritxu ERRAMOUPÉ		Florence MESPLES-DIT- PEBOSCQ	
Thierry DUCLOS		Cédric BARRAQUÉ	
Christophe LAYAA- LAULHE	ABSENT		

